

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.06.05
**PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS ET VOYAGES EXTRA-
SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, , Philippe BERTEMONT, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, , Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Philippe ONILLON, Jean CHANAL,.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Jean-Bernard MAILLARD donne pouvoir à Marie-Claude HOFFNUNG
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités

Considérant que la Communauté de Communes n'a plus vocation à participer financièrement aux voyages et sorties scolaires,

Considérant les demandes de l'école primaire de Ver sur mer pour participer financièrement aux voyages et sorties scolaires,

Considérant le bienfait de ces voyages et sorties pour les enfants.

Madame la maire propose, comme pour les années précédentes, que la commune participe financièrement aux activités extra-scolaires et/ou voyages scolaires à hauteur de 1.500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le versement d'une participation à hauteur de 1.500 € aux voyages et sorties scolaires

DIT que le versement s'effectuera sur présentation de justificatif

DIT que le versement s'effectuera sur l'année civile 2024

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 17/06/2024*